

NOTICE D'INFORMATION : Séjour « LE DOMAINE DU GRAND LUBERON »



Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association, titulaires de la licence FFRP 2024/2025 avec assurance IRA, à d'autres licenciés FFRP licence 2024/2025 et au titulaire du « Pass Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 25

Date : vendredi 12 juin au mardi 16 juin 2025 (5 jours – 4 nuits).

Les déplacements pour se rendre au lieu du séjour et pendant le séjour se feront en covoiturage. Le coût du covoiturage sera à verser au conducteur.

> SÉJOUR :

Les randonnées seront organisées avec comme d'habitude 2 ou 3 groupes de niveaux différents. L'accompagnement sera effectué par les animateurs du club.

> HÉBERGEMENT :



Situé au cœur du Parc régional du Lubéron, le Domaine du Grand Lubéron est situé à 300 m du village de CERESTE (20 km d'APT, de MANOSQUE et de FORCALQUIER.

Equipelement de loisirs : piscine extérieure chauffée, espace forme (sauna, hammam, spa), boulodrome, tennis municipal gratuit à 100m, mini golf, ping-pong, terrain de volley.

Apéritif de bienvenue.

Pension complète.

> PROGRAMME : en cours d'élaboration

- Vendredi 12 juin : Départ vers 8h du parking de la Pinède, pour le plan d'eau de Riaille à APT (pique-nique et possibilité de baignade), départ vers le COLORADO PROVENCAL à RUSTREL. Balade au sein du COLORADO (2 circuits possibles au choix : 2,1 km ou 3,9 km). Départ pour CERESTE à 17h30. Arrivée au village de vacances vers 18h.
- Samedi 13 juin : 2 ou 3 randonnées de niveaux différents vers les gorges d'Oppedette (1)
- Dimanche 14 juin : 2 ou 3 randonnées de niveaux différents dans le Grand Lubéron (1)
- Lundi 15 juin : 2 ou 3 randonnées de niveaux différents vers MANE / FORCALQUIER (1)
- Mardi 16 juin : Départ vers 9 h pour les BAUX DE PROVENCE (1h50). Visite des CARRIERES DE LUMIERE le matin et du village et château l'après-midi. Départ pour ST ESTEVE vers 16h.
Arrivée à ST ESTEVE en fin d'après-midi.

(1) Les randonnées les plus faciles pourront être associées à des visites.

> COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour sera au maximum de 370 €/personne en pension complète, en chambre double. Possibilité de chambre individuelle (coût : 100 €), sous réserve de chambre disponible.

Le coût du covoiturage, environ 60 €/pers s'ajoute pour les participants ne prenant pas leur voiture (paiement directement au chauffeur de la voiture).

Sont compris :

La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.

Hébergement en chambre de 2 personnes (toilettes et salle de bain séparées).

Draps et linge de toilette fournis.

Repas sous forme de buffet ou de panier repas (vin inclus, café le midi).

Cocktail de bienvenue.

Soirée animée.

Taxe de séjour

L'assurance annulation

La visite des CARRIERES DE LUMIERES et CHATEAU des BAUX DE PROVENCE.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du 1^{er} jour
- Les cafés du soir
- Les dépenses personnelles
- L'entrée au COLORADO PROVENCAL (tarif 2025) : 8€ **par véhicule** quel que soit le nombre de passagers. (Il comprend le parking, le plan, l'accès aux circuits et l'application mobile de découverte).
- Le coût des parkings qui sera à partager entre les occupants de chaque véhicule.

- Les visites qui seront effectuées notamment pour le 3^{ème} groupe.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

> INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 7 septembre et jusqu'au 16 octobre 2025 (**Attention le nombre de places étant limité n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire**).

Le Responsable du séjour enverra aux inscrits un contrat en 2 exemplaires. Votre inscription deviendra définitive après le renvoi du contrat signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 120 €.

> PAIEMENTS :

- Acompte de 120 € à l'inscription
- 2^{ème} acompte 30 janvier 2026 : 120 €
- Solde au 15 avril 2026.

Tous ces règlements doivent être faits par HELLO ASSO ou par chèque à l'ordre de l'Association RMS.

> CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

L'inscription au séjour est comme pour toute souscription auprès d'une agence de voyage un engagement. Cet engagement est valable tant vis-à-vis du club que vis-à-vis des autres participants au séjour.

En cas d'annulation pour une cause justifiée* l'assurance souscrite indemnise le participant.

En cas d'annulation du séjour pour une cause considérée non justifiée par les compagnies d'assurance, il sera retenu :

- Annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10 % du coût du séjour
- Entre 30 et 8 jours avant la date d'arrivée : 50 % du coût du séjour
- Entre 7 jours et la date d'arrivée : 100 % du coût du séjour

A ce montant s'ajoute le montant des frais de dossier facturés par VTF et le montant de l'assurance multirisque, soit 24 €.

*** Les motifs d'annulation de voyage suivants sont acceptés par la plupart des assureurs :**

- accident grave impactant l'assuré ou ses proches,
- maladie de l'assuré ou de l'un de ses proches
- dommages matériels importants survenus au domicile, dans la résidence secondaire, dans les locaux professionnels ou dans la voiture de l'assuré.

> CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un participant peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre – 64 rue Du Dessous des Berges
75013 Paris – N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 913E – SIRET 30358816400044